

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.01.01 Convocation du 16.01.01

Compte rendu affiché 29 Janvier 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
Objet : "POLITIQUE VILLE" : MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
CLSH ADOS FEVRIER 2001 Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, VEYRIER, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET.
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. PIANA par M. CHATUT -
M. DUCRET par M. GONDELAUD.

Absents excusés : MM. MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'un CLSH Adolescents est mis en place conjointement entre la M.J.C. et le Service Action Jeunes durant les vacances de Février 2001.

Il explique qu'il aura lieu du 5 au 9 février et du 12 au 16 février 2001 et concernera une trentaine de jeunes de 13 à 18 ans. Il leur sera proposé des activités à la M.J.C. et au Vieux-Château, des sorties à la ½ journée et des sorties de ski.

Il indique que le budget prévisionnel du CLSH des vacances de février est le suivant :

CHARGES		PRODUITS	
<i>Salaire Permanents</i>	<i>10 000</i>	<i>Participation Familles</i>	<i>6 000</i>
<i>Salaire Vacataires</i>	<i>15 000</i>	<i>Participation Commune s/salaire</i>	<i>5 000</i>
<i>Alimentation</i>	<i>1 500</i>	<i>Participation M.J.C s/salaire</i>	<i>5 000</i>
<i>4 sorties ski</i>	<i>17 500</i>	<i>Prestation CAFAL</i>	<i>2 700</i>
<i>(forfaits+locations)</i>		<i>Subvention V.V.V.</i>	<i>3 000</i>
<i>Activités</i>	<i>1 600</i>	<i>S.A.J. Commune</i>	<i>34 380</i>
<i>Péage</i>	<i>480</i>		
<i>Transport</i>	<i>5 000</i>		
<i>Frais de gestion</i>	<i>5 000</i>		
Total	56 080	Total	56 080

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Décide de la mise en place d'un C.L.S.H. Ados durant les vacances de février 2001, C.L.S.H. organisé en coopération avec la M.J.C. de Neuville-sur-Saône,
- Adopte le budget prévisionnel de l'opération, tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire (recrutement, demandes de subventions...).

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Janvier 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 1^{er} Février 2001

- de la publication le 2 Février 2001

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 1^{er} Février 2001